



Accueil d'un étudiant étranger

Par **HUARD**, le **22/08/2008** à **15:19**

Bonjour, je désire accueillir un étudiant étranger en France à mon domicile pour une durée minimale de trois ans.

L'ambassade de France me demande 2 copies d'une "Attestation de prise en charge et d'hébergement".

À la mairie de ma commune, on m'a tout d'abord orienté vers une "demande d'attestation d'accueil", mais, cette dernière ne délivre qu'un visa de trois mois... Ils m'ont dit ensuite que "peut-être une lettre manuscrite suffirait"...

Pourriez-vous m'éclairer sur ce sujet afin que ma demande aboutisse ?
D'avance merci.